

Genève: bilan de deux ans de plan d'action contre la précarité

Plusieurs constats satisfaisants émergent du bilan tiré sur le Plan d'action contre la précarité du canton de Genève. Toutefois, des efforts restent à déployer en matière d'asile et de médiation administrative.



© Etat de GenèveAprès deux ans d'action, l'État de Genève a tiré un bilan majoritairement positif de son Plan d'action contre la précarité. Selon la communication officielle, ces mesures ont apporté une avancée importante en faveur des seniors et la réforme de l'aide sociale est bien accueillie.

Sur le front social, les conséquences économiques de la crise sanitaire ont fait place à un retour de l'inflation en 2022. Cette dernière entraîne une baisse du revenu disponible pour passablement de ménages suisses. Alors que la croissance économique reste modeste et que le mouvement de hausse des prix devrait perdre de la vigueur en 2023, les indicateurs de la pauvreté demeurent alarmants. Le nombre de dossiers à l'aide sociale (à fin décembre) reste plus élevé qu'avant la crise.

En termes de chiffres, 73'841 personnes ont touché au moins une fois durant l'année 2021 des prestations sociales sous condition de ressources. Cela représente un taux de 14,6% de la population genevoise. Le nombre de bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie en 2022 s'élevait quant à lui à 186'461.

Dans ce contexte marqué également par les arrivées nombreuses (+54%) de personnes relevant du domaine de l'asile à Genève, l'action du canton a tendu, globalement, à lutter contre le renchérissement et à garantir la capacité d'accueil et d'hébergement des personnes.

Boussole à moyen et long terme

Toujours dans le cadre du Plan d'action contre la précarité, les démarches dans plusieurs autres domaines se sont poursuivies. Ses sept objectifs ont pour vocation de servir de boussole jusqu'à l'horizon 2030. Ceux-ci sont :

- i. Simplifier les procédures et renforcer l'accès aux droits ;
- ii. Améliorer le dispositif d'aide sociale genevois ;
- iii. Prévenir les situations de précarité ou de détresse sociale et garantir la dignité ;
- iv. Aider, soutenir et accompagner les seniors et les aîné-e-s ;
- v. Offrir des conditions de logement dignes à chacun-e ;
- vi. Renforcer le lien entre l'action sociale et l'économie ;
- vii. Renforcer la cohésion sociale en milieu urbain.

Ces objectifs sont portés par les principes de simplification du système, d'adaptabilité et de proactivité.

Le projet de loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité a été déposé en avril 2022 au Grand Conseil. Fruit d'une large consultation, le texte vise à améliorer la prise en charge des personnes concernées afin que celles-ci puissent sortir de l'aide sociale de manière plus rapide, plus durable et dans de meilleures conditions.

Les travaux menés entre le canton et l'Association des communes genevoises ont abouti à l'adoption du règlement d'application de la loi sur la répartition des tâches, en matière d'action sociale de proximité en faveur des seniors.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, les communes sont chargées de proposer à leur population de plus de 65 ans des prestations d'aide pratique comme un appui ménager, une aide pour faire les courses ou pour les déplacements. Elles assument aussi une consultation sociale gratuite pour les aîné·e·s. Celle-ci peut impliquer par exemple des demandes de prestations complémentaires, l'examen de décisions d'assurances sociales ou de l'administration fiscale ou le conseil dans le choix d'un EMS ou d'un IEPA.

Relance du Bureau d'information sociale

Le soutien aux seniors est aussi passé par l'entrée en vigueur, en juillet 2021, des prestations transitoires pour chômeur·se·s âgé·e·s. Gérées par le service des prestations complémentaires, elles couvrent les besoins vitaux des personnes arrivant en fin de droit après 60 ans, afin d'éviter qu'elles épuisent leurs économies avant d'arriver à la retraite ou qu'elles doivent recourir à l'aide sociale.

Lancé dans le contexte de la crise sanitaire et ouvert jusqu'en janvier 2022, le Bureau d'information sociale a lui fait l'objet d'une évaluation. Objectif : relancer cette permanence d'information et de conseil en matière sociale, avec la plus-value de voir collaborer canton, communes, Hospice général et associations en un même lieu. Les échanges se poursuivent entre ces partenaires, avec le souhait de l'État de pouvoir relancer le BiS dans le courant de l'année.

En matière d'insertion des jeunes, 26 projets destinés à la jeunesse du canton ont éclos. Ils se situent entre insertion par la culture et le sport d'une part, et renforcement du vivre ensemble et lutte contre les inégalités territoriales d'autre part, dans le cadre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU).

Au rang des objectifs du Plan d'action contre la précarité restant à améliorer, la médiation administrative constitue un enjeu pour les prochaines années. Le service des prestations complémentaires a déjà entamé une démarche participative avec les services communaux chargés du social. La création d'un dossier numérique pour les bénéficiaires de l'aide sociale, propre à favoriser l'échange d'informations et la mise en réseau des intervenant·e·s, est également en cours.

Un nouveau défi : aide alimentaire et accès à l'alimentation

L'une des mesures qui nécessitera une attention particulière concerne la lutte contre la précarité alimentaire, la question de l'aide alimentaire méritant d'être repensée en partenariat avec les acteurs et actrices du domaine, selon les propos de l'Etat.

En parallèle, la population sera amenée à voter en juin prochain sur une loi inscrivant le droit à l'alimentation dans la Constitution genevoise. Celle-ci entend renforcer l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous et ainsi réduire l'impact de la précarité sur la santé.

(Source : communiqué de presse)

Pour chaque axe et chaque mesure du Plan d'action contre la précarité, les niveaux d'avancement sont à découvrir dans les [tableaux de suivi](#).

[Lire](#) le Plan d'action contre la précarité